

L'APPORT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE EN LITTÉRATURE FRANÇAISE

Un triste constat se lit partout : la pratique et l'enseignement de la langue française seraient en recul dans le monde. Ce repli concernerait surtout le français en tant que langue de « communication » (dans le monde des affaires, dans les échanges internationaux) mais aussi (ce qui était, jusqu'à présent, son point fort) le français en tant que langue de culture. Le français subirait le contrecoup, d'une part de l'expansionnisme linguistique anglo-américain, d'autre part, de l'orientation actuelle des politiques linguistiques qui ont tendance à se détourner de ce qui serait de l'ordre de la « culture » (même prise en un sens large voire vague), au profit des approches linguistiques davantage tournées vers la vie pratique, l'usage quotidien et utilitaire de la langue, notamment l'approche dite « communicationnelle ». Cette orientation est confirmée, concrétisée par le Cadre Européen Commun de Référence (C.E.C.R), texte qui, dans ses principes, affirme vouloir préserver les aspects culturels dans l'apprentissage des langues, mais qui ne se propose guère, dans les faits, de les promouvoir. La « culture » liée aux textes, le patrimoine littéraire par exemple, n'apparaissent ni comme support de l'apprentissage ni, *a fortiori*, comme objet d'apprentissage. Le mot de littérature est étrangement discret voire absent de ce texte-cadre censé harmoniser les apprentissages linguistiques en Europe.

Les études en littérature française seraient donc les victimes de cette double évolution : la régression de la diffusion de la langue et la mise à l'écart des préoccupations culturelles. L'affaire récente de *La Princesse de Clèves*, objet d'une ironie présidentielle, confirme la dévalorisation dont est victime la littérature en France même. Son enseignement y est en repli très net depuis une trentaine d'années. Il

suffirait pour s'en convaincre de regarder les programmes en vigueur dans les collèges et lycées dans les années 1970 et ceux d'aujourd'hui ; de comparer aussi les types d'épreuves de « français » qui sont proposés aux examens de l'enseignement secondaire, et notamment au baccalauréat. Les « épreuves reines » d'il y a trente ou quarante ans, la dissertation (sur sujets littéraires) et le commentaire (composé) d'un texte d'auteur (grand auteur du patrimoine) ont soit disparu, soit été sensiblement modifiés (le commentaire de texte risquant, selon certains, de devenir un exercice – stérile – d'admiration obligée...). Aujourd'hui, le texte littéraire n'est plus un texte privilégié ; il a reculé dans les collèges devant les exigences (légitimes) de perfectionnement de la maîtrise de la langue ; dans les lycées, il est devenu un texte parmi d'autres « textes » (scripturaux, iconiques, filmiques) ou un prétexte à exercices (de « production de l'apprenant »...).

Ce même abandon de la littérature se retrouve, en France et à l'étranger, dans les méthodes d'apprentissage du français langue étrangère. Il y a trois ou quatre décennies, le texte littéraire faisait partie (et même constituait le support central, ce qui était sans doute excessif) de l'apprentissage du FLE. Aujourd'hui, il a quasiment disparu des méthodes utilisées dans les classes de langue, au profit de textes dits « authentiques » de, ou sur, la vie quotidienne (articles de journaux) ou de textes fabriqués à dessein (textes pédagogiques).

Tout ceci ne peut être sans conséquences, en France, « en aval » du lycée et du baccalauréat ou, dans les universités étrangères, au-delà de l'acquisition d'un niveau B2 de langue. Dans les classes terminales de l'enseignement secondaire en France, les sections littéraires voient leurs effectifs décroître régulièrement et irréversiblement depuis des années. Les tentatives récentes de rééquilibrage ne donnent rien. Même les bons élèves littéraires vont vers les sections et les baccalauréats scientifiques et s'orientent ensuite vers des études supérieures en conséquence ; ils sont « perdus » pour la littérature. Influe également, à l'entrée à l'université, le cliché des études littéraires ne menant à rien, sinon aux métiers (à l'image souvent dévalorisée) de l'enseignement. Les effectifs des premiers cycles universitaires d'étude de la littérature française sont à la baisse. Ils sont également affectés, par la création récente de cursus

parallèles, plus « modernes » d'apparence et plus attractifs : des cursus de théâtre, de cinéma, de communication, de médiation culturelle, etc. Il y a donc de moins en moins d'étudiants en France se consacrant à la littérature française. Ceux-ci, de plus, ne peuvent qu'être découragés par le rétrécissement de leur débouché naturel, les carrières de l'enseignement, du fait de la diminution du nombre des postes mis aux concours de professeurs des écoles (CAPE) ou de professeurs de l'enseignement secondaire (CAPES et agrégation).

Les réformes récentes des cursus (en particulier celle des Masters) ne devraient pas améliorer la situation. Les actuels Master Recherche (deuxième année de Master), censés être le marchepied d'une thèse future en littérature française, sont de plus en plus concurrencés par des Masters professionnels ; ils risquent aussi de l'être par de futurs « Masters d'enseignement », très controversés pendant tout le début de l'année 2009 et à l'origine d'importants mouvements de grève dans les universités françaises.

Bref, pourquoi aujourd'hui un étudiant français prendrait-il le risque de se lancer dans une thèse sur la littérature française ? Après son Master, il ressent le besoin légitime d'asseoir sa situation professionnelle en passant des concours de recrutement des métiers de l'enseignement. S'il les réussit, il doit prendre son poste ... et le très lourd et très prenant métier de professeur risque fort de l'éloigner définitivement de l'université et de toute idée de thèse. Seuls quelques-uns reviennent, après cinq ou six ans de bons et loyaux services dans l'enseignement primaire ou secondaire...

Et, sur le strict plan professionnel, à quoi peut servir aujourd'hui une thèse de littérature française ? Les conditions matérielles de préparation sont très difficiles. Quelques rares doctorants obtiennent des allocations de recherche (en échange de quelques heures de cours à l'université) ; les autres doivent se débrouiller seuls, et le plus souvent combiner préparation de la thèse et charges professionnelles contraires. De plus, l'étudiant devenu docteur au bout de quatre ou cinq années d'efforts n'a pratiquement aucune chance de devenir maître de conférences, même s'il avait auparavant obtenu l'agrégation de lettres, même s'il a rédigé une excellente thèse. Les postes à l'université sont rarissimes. De ce fait, pour la plupart des doctorants français, la thèse qu'ils rédigent se révèle être une thèse « pour le plaisir », pour la beauté

du geste : un bel effort « gratuit » (mais non sans coût en temps, en énergie ou en argent), pratiquement sans espoir d'une amélioration, d'une gratification professionnelles. Quasiment toutes les thèses de littérature française qui sont soutenues aujourd'hui le sont pour le seul intérêt intellectuel, pour l'enrichissement culturel personnel... avec le très fragile espoir, pour les plus jeunes chercheurs, qu'un jour peut-être, l'université finira par s'ouvrir. Dans un tel contexte, on ne s'étonnera pas de voir apparaître une nouvelle catégorie (assez fournie) de doctorants en littérature française : des retraités récents qui profitent de leur temps libre pour se consacrer à des études et à une recherche que leur vie professionnelle les avait empêchés de mener. Sans réelle perspective de promotion par leur thèse, jeunes et moins jeunes doctorants et docteurs continuent néanmoins à faire vivre la recherche littéraire en France.

Même si, globalement, le nombre de thèses de littérature française est en régression en France, celles-ci restent nombreuses dans les universités parisiennes (le prestige de Paris) et notamment dans les universités de Paris-centre (le prestige de la Sorbonne). Les étudiants sont inscrits dans des « Écoles doctorales », aux composantes disciplinaires et aux configurations variables. Ainsi, à titre d'exemple, l'École doctorale de littérature de l'Université Paris III regroupe des « thésards » en Littérature Générale et Comparée (LGC) et les doctorants en littérature française. Les effectifs d'ensemble ont été de l'ordre de 360 étudiants pendant l'année universitaire 2008-2009 avec, environ, 140 étudiants de LGC et environ 240 doctorants de littérature française *stricto sensu*.

Il est possible de dégager les grandes tendances de cette deuxième catégorie de thèses. En ce qui concerne les sujets, les deux tiers des thèses inscrites en littérature française à Paris III sont des thèses monographiques, portant donc sur l'étude d'un seul auteur (à travers, le plus souvent, une question précise, d'ordre thématique essentiellement, parfois de nature plus formelle). Le tiers restant consiste en des thèses traitant de sujets plus larges (de nature thématique aussi, mais également poéticienne, esthétique, sociologique, sans oublier des sujets touchant à l'histoire littéraire). Ces thèses-là impliquent forcément, un nombre d'auteurs assez large, réunis par une problématique, une écriture, une aventure littéraire communes.

Si l'on entre dans le détail des périodisations, l'on constate que les trois quarts de ces thèses inscrites portent sur des auteurs ou des questions des XIX^e et XX^e siècles, et même les deux tiers des thèses traitent d'écrivains du XX^e siècle (parfois, déjà, sur des œuvres du XXI^e siècle). On remarquera aussi que les thèses portant sur le Moyen Age ou les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles traitent plus souvent de thématiques générales que d'auteurs uniques. Si l'on regarde de plus près les auteurs choisis, l'on constate à Paris III une convergence avec les tendances générales en France. Les auteurs phares (Rabelais, Molière, Voltaire ou Rousseau, Flaubert ou Zola par exemple) sont des objets d'étude récurrents. Pour les thèses portant sur le XX^e siècle (de loin les plus nombreuses, avons-nous dit), il n'est pas intéressant de comparer les chiffres de Paris III avec ceux d'une enquête nationale qui a été faite, il y a quelques années, sur les thèses littéraires « vingtiémistes » et portant sur les thèses soutenues en France de 1990 à 1999 (*La Traversée des thèses. Bilan de la recherche doctorale en littérature française du XXème siècle*, Didier Alexandre, Michel Collot, Jeanyves Guérin, Michel Murat éditeurs, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004). On retrouve à Paris III les mêmes auteurs favoris que dans l'ensemble de la France : Proust en tête, Marguerite Duras (1^{er} et 2^e comme dans le classement national) puis Camus (5^e). Le « bon » classement à Paris III de certains écrivains (meilleur que leur classement national) est dû à la présence dans cette université de professeurs spécialistes ou de centres de recherche réputés (il en va de même pour le XIX^e siècle, par exemple pour les écrivains réalistes et naturalistes).

En ce qui concerne les genres (et toujours pour les thèses sur le XX^e siècle inscrites en 2008-2009 à Paris III), le roman et les autres textes narratifs fictionnels viennent largement en tête, ce qui est conforme à la grande tendance de la décennie 1990-1999 où les thèses en France se répartissaient de la façon suivante : 50% sur le roman, 15% pour la poésie, 10% sur le théâtre et 25% pour tous les autres genres, microgenres ou sujets transgénériques réunis). On regrettera évidemment de ne pas avoir de chiffres nationaux pour les thèses depuis l'année 2000 mais si les chiffres concernant les auteurs du XX^e siècle peuvent avoir changé (avec une montée en « reconnaissance universitaire » d'auteurs plus récents), les tendances générées, plus lourdes, sont probablement restées les mêmes.

Les chiffres et les pourcentages qui viennent d'être donnés s'entendent toutes catégories de doctorants en littérature française confondues, sans distinction de sexe (mais il apparaît que trois doctorants sur quatre sont des doctorantes) ni distinction de nationalité. Or un étudiant sur deux (et même un peu plus) inscrits dans l'École doctorale 120 de l'Université Paris III pour préparer une thèse est un étudiant étranger : environ 200 sur 360.

Les étudiants étrangers, comme leurs camarades français, peuvent s'inscrire en thèse soit dans le cadre de la littérature comparée soit dans celui de la littérature française (mais les frontières ne sont pas toujours étanches et l'étudiant non français ignore souvent les distinguos disciplinaires ou administratifs subtils existant dans nos universités). Ils peuvent également préparer une thèse en rapport avec la littérature française mais dans une orientation didactique, avec la perspective d'utilisation du support littéraire pour un (futur) enseignement de la langue française à l'étranger (une douzaine de doctorants sont actuellement dans ce cas à Paris III, et ils sont inscrits dans une autre École Doctorale, l'ED 268 de Sciences du langage). Ainsi, ces étudiants étrangers peuvent soit choisir leur sujet de thèse sans tenir compte de leur origine (et donc retenir exactement le même type de sujet littéraire que les doctorants français), soit intégrer leur culture d'origine dans la problématique de leur thèse et lui donner ainsi une orientation particulière.

Sur les 200 étudiants étrangers de l'École Doctorale 120 de Paris III, environ 70 étudiants préparent une thèse de « littérature comparée » et environ 130 une thèse de littérature française. Il y a donc, proportionnellement (et eu égard aux effectifs globaux de l'École doctorale), un peu plus d'étudiants étrangers en thèse « comparatiste » qu'en thèse de littérature ; cependant, la différence n'est pas aussi marquée qu'on aurait pu l'imaginer. L'étude de la liste des sujets déposés par les étudiants non français dans le cadre de l'ED 120 ferait apparaître trois grands types de perspective : d'abord, les thèses fondées sur des parallèles entre des auteurs de deux ou plusieurs pays (dont la France, évidemment), ensuite les thèses fondées sur des auteurs étrangers mais francophones, originaires le plus souvent de pays anciennement colonisés ; enfin, les thèses portant sur des écrivains d'une France définie de façon plus

strictement « hexagonale » (la littérature française créole étant évidemment un cas à part).

Il est tout à fait légitime que, pour sa thèse en France et en français, l'étudiant étranger choisisse un sujet en rapport avec son pays, sa langue, sa littérature. Cela conduit à des thèses proposant un parallèle direct entre un auteur français et un auteur étranger (turc, indien, chinois, japonais, etc., selon la nationalité du doctorant), ou bien à l'étude des répercussions d'un mouvement littéraire français (par exemple, le nouveau roman) sur la littérature du pays de l'étudiant concerné, ou bien encore à l'analyse de la présence d'une thématique commune dans les deux littératures, la française et celle du pays d'origine (par exemple, à propos du fantastique). Cette démarche concerne des étudiants aussi bien européens, hispano-américains qu'africains ou asiatiques (Japon, Chine, Corée, essentiellement) : tous les continents sont représentés à Paris III. Le doctorant combine alors ses deux compétences, sollicite sa propre culture, même s'il se doit de privilégier (en raison du pays où il prépare et va soutenir sa thèse) la « culture cible », c'est-à-dire la littérature française. Très naturellement aussi, cet étudiant étranger va se tourner vers les écrivains français qui se sont intéressés à son propre pays (on pense par exemple aux auteurs du début du XX^e siècle fascinés par la Chine ; beaux sujets en perspective pour des étudiants chinois et prometteurs jeux de regards croisés...) ; il peut encore se pencher sur la réception de tel écrivain français dans son pays d'origine, ou, inversement, sur la réception en France de l'œuvre d'un auteur ou d'un mouvement littéraire, artistique, nés dans son pays.

Le cas des écrivains francophones est particulièrement intéressant. Il y a, actuellement à Paris III, très peu de doctorants travaillant sur des auteurs de la francophonie belge, suisse, québécoise ou libanaise. En revanche, la littérature francophone du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne est l'objet d'un nombre croissant de thèses. Les doctorants sont le plus souvent (mais pas exclusivement, il est vrai) originaires de ces pays. Ce développement des études francophones (une chaire vient d'être créée à Paris III) est à mettre certainement en rapport avec les grandes interrogations actuelles (nées notamment aux États-Unis) sur l'identité, le genre, l'altérité, les incertitudes culturelles (la double culture, l'intercultu-

ralisme ou le transculturalisme). Spontanément, les étudiants maghrébins se tournent vers les écrivains phares de la littérature maghrébine d'expression française, les étudiants africains vers les auteurs de la négritude ou s'interrogeant sur les effets rémanents sur la vie, la politique et la culture africaines, de la colonisation. À considérer les sujets inscrits par ces étudiants, l'on constate un intérêt particulièrement marqué pour les aspects sociaux (notamment la condition de la femme, la violence, la situation politique, etc.) au détriment des questions centrées sur la forme ou l'écriture. Les auteurs francophones sont surtout étudiés en eux-mêmes, individuellement ou en groupe, dans le cadre d'un seul pays d'Afrique ou dans un cadre africain plus large, sans être mis en rapport obligatoirement avec des écrivains de France. Il en va d'ailleurs de même pour les thèses sur les écrivains antillais, originaux souvent par leur langue et leur thématique, mais qui n'ont pas besoin d'être « comparés à », d'être « rapprochés de » pour exister littérairement, et qui, de plus, n'ont pas à être distingués des écrivains métropolitains.

Même si un grand nombre de doctorants étrangers reste, par le sujet choisi, rattaché à la culture d'origine, la majorité s'en dégage et s'oriente vers des thèses sur les auteurs les plus reconnus du patrimoine littéraire français. Il conviendrait de s'interroger sur les raisons de ces choix. Pourquoi tel étudiant, venu d'un pays souvent fort lointain, décide-t-il de préparer une thèse sur Proust, Duras, Camus ou autre ? Cette décision peut tenir à plusieurs facteurs, et d'abord (mais cela serait sans doute valable aussi pour les étudiants français) aux goûts, qualités et spécialités du (ou des) professeur(s) formateurs. Le choix du sujet de la thèse, ou du moins de l'auteur à étudier, est le plus souvent déjà arrêté (pour des raisons administratives : acceptation d'un professeur français, obtention du visa, etc.) dans le pays d'origine, avant le départ pour la France. Le futur doctorant a donc été sensibilisé, initié à cet auteur dans son université, dans son propre pays. Cette sensibilisation est inévitablement liée aux textes français disponibles, soit en traduction, soit dans la langue originale, et aux « relais » dont ces textes peuvent disposer sur place, c'est-à-dire les professeurs de français langue étrangère. Le choix est également lié à la notoriété dont l'auteur français bénéficie dans le pays concerné. Il y a alors un effet cumulatif : des traductions, puis des cours sur ces écrivains, puis des

thèses, et de nouvelles traductions, etc. Cela explique – et il faut rendre hommage à certaines figures emblématiques de traducteurs ou de professeurs, « passeurs de culture » et de littérature françaises, la « fortune » de certains écrivains dans certains pays (par exemple, Proust au Japon).

Arrivé en France, le doctorant étranger prépare le même genre de thèse, monographique (sur auteur), que ses camarades français. Il a dû, souvent, modifier, sur le conseil de son directeur de recherche français, et en découvrant en France la bibliographie existante (et dont parfois, il ne soupçonnait pas l'importance), son sujet. Sa formation propre, son éloignement culturel, sa méconnaissance même de querelles théoriques franco-françaises souvent sclérosantes et stériles peuvent paradoxalement devenir des atouts. On voit assez souvent des étudiants étrangers « s'attaquer » à des sujets auxquels bien des doctorants français n'oseraient pas se frotter, et se tirer remarquablement d'affaire. On voit aussi se dessiner, à travers les sujets choisis par ces étudiants étrangers, des « goûts » ou des méthodes critiques privilégiés par pays (approches plus conceptuelles, ou plus thématiques, ou plus intuitives selon les cas). Dans les meilleurs des cas (et ils ne sont pas rares), on ne perçoit pas, au moment de la soutenance, de différence entre des thèses, sur auteur ou sur des questions plus larges, rédigées par des étudiants étrangers ou par des étudiants français.

Ces thèses ont été le plus souvent préparées entièrement en France, ou, du moins y ont été considérablement avancées. La plupart de ces étudiants ont bénéficié, pour mener à bien leur recherche, d'une bourse d'étude gouvernementale (pour trois ans le plus souvent). Certains bénéficiaient d'une aide familiale et d'autres devaient travailler en France pour assurer leur subsistance. Le « bouclage », la dernière main, se font parfois dans le pays de l'étudiant qui a épuisé le temps correspondant à sa bourse ou bien qui a dû reprendre ses activités professionnelles avant la soutenance. Une fois la thèse soutenue, leurs perspectives professionnelles semblent meilleures que pour les doctorants et nouveaux docteurs français. À ma connaissance, aucune enquête complète n'a encore été menée sur les débouchés de la thèse française pour ces étudiants étrangers mais il semble bien que celle-ci entraîne soit le démarrage d'une carrière universitaire, soit une

réelle progression dans une carrière déjà engagée. C'est en tout cas, ce qui est arrivé à tous mes doctorants étrangers ayant soutenu depuis l'année 2000. Tous et toutes, Japonais, Chinoises, Argentine, Tunisienne, etc., sont actuellement en fonctions dans une université ou dans un organisme de recherche... ce qui est loin d'être le cas de mes docteurs français. Une thèse en Sorbonne conserverait donc son prestige... mais à l'étranger seulement...

Quels que soient les conditions de préparation, les sujets choisis, les débouchés professionnels, la thèse universitaire demeure un instrument fondamental de la recherche en littérature française. L'université risque même de devenir le seul lieu de la recherche littéraire en France si des organismes officiels comme le CNRS sont amenés à renoncer, comme on peut le craindre, aux domaines des sciences humaines et donc à la littérature. Les études littéraires sont moins en crise pour des raisons internes (une hypothétique « crise de la littérature ») que pour des raisons externes (la priorité donnée à l'économique, à la rentabilité immédiate au détriment de la culture considérée comme un « luxe »).

S'il est vrai que les doctorants français en littérature française se raréfient, d'une part à cause de toute une série d'abandons culturels au collège, lycée et même à l'université et, d'autre part, de l'absence quasi complète de perspective professionnelle, il n'en est pas de même pour les doctorants étrangers attachés à la langue et à la culture françaises. Ceux-ci élargissent le champ d'étude par l'ouverture sur le champ prometteur de la littérature non française mais francophone (est-il d'ailleurs nécessaire de conserver ce distinguo ?) mais aussi ces étudiants maintiennent la présence et la diffusion des grands textes français au-delà des frontières nationales.

Quand bien des professeurs « de français » ou « de lettres » renoncent (doivent renoncer) en France à l'enseignement de la littérature française, il est précieux et réconfortant de voir tant d'étudiants étrangers (et de futurs enseignants) continuer à venir vers elle en lui donnant des domaines et un souffle nouveaux. Les thèses soutenues en France, mais aussi hors de France, sur la littérature française (et même parfois dans une langue autre que le français) sont une chance inespérée pour une culture que certains acceptent trop commodément de déclarer en péril. Il serait suicidaire culturellement de la gâcher.